

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 10 février 2020 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lanthier

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère ; Denis Godmer, conseiller ; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Noël Lanthier.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

Est absent : Richard Forget, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire suppléant souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2020.02.032

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 FÉVRIER 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 10 février 2020
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2020
4. Adoption de la liste sélective des déboursés
5. Demande de dérogation mineure 2020-001
6. Demande de PIIA 2020-002
7. Demande de PIIA 2020-003
8. Demande de PIIA 2020-004
9. Demande de PIIA 2020-005
10. Demande de PIIA 2020-006
11. Demande de PIIA 2020-007
12. Demande de PIIA 2020-008
13. Demande de PIIA 2020-009
14. Demande de PIIA 2020-010
15. Demande de PIIA 2020-011
16. Demande de PIIA 2020-012
17. Adoption du second projet de règlement 213-2020
18. Mandat donné à l'entreprise PREMIERS SOINS.com pour la patrouille nautique
19. Embauche d'un commis pour la bibliothèque
20. Autorisation donné à Monsieur Benoit Charbonneau, Directeur général pour signer l'acte de désistement de jugement
21. Résolution de permis de voirie
22. Programme d'aide à la voirie locale- Volets : Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières

locales (RIRL)

23. Appel d'offres pour la réfection du pavage en enrobé bitumineux sur le chemin de la Source
24. Fermeture de la marge de crédit et de la carte de crédit auprès de la RBC
25. Demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
26. Octroi d'une aide financière pour encourager l'activité physique
27. Appui au Partenaires pour la Réussite Éducative dans les Laurentides (PREL)
Période de questions
28. Levée de la séance ordinaire du conseil

2020.02.033

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.034

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.035

4. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2020.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	5373	1 724.63 \$
EDILEX INC.	5374	1 641.84 \$
POSTES CANADA	5375	1 552.16 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	5376	1 235.46 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	5377	6 711.09 \$
CORPORATION PRESSE COMMERCE	5378	302.22 \$
THIBAUT MARINE INC.	5379	173.60 \$
LONGPRÉ YVON	5380	6 250.00 \$
SUZANNE LECLERC	5381	6 250.00 \$
POSTES CANADA	5382	79.84 \$
INNOV PROMOTIONS	5383	156.60 \$
DYNAMITAGE ROGER MOREL & FILS	5384	1 379.70 \$
FLORDECO	5385	229.95 \$
	5386	121.59 \$

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	5387	99.00 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	5388	258.69 \$
CHÈQUE ANNULÉ	5389	- \$
SANI-NORD DIV. BEAUREGARD ENVIRONNEMENT	5390	402.41 \$
SNAP-ON	5391	191.95 \$
MRC DES LAURENTIDES	5392	861.12 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	5393	108.64 \$
PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	5394	126.67 \$
GEOTAB INC.	5395	80.48 \$
ASSOC. DIR. GÉN. MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	5396	1 069.00 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	5397	923.43 \$
ASSOC. PROF. À L'OUTILLAGE MUNICIPAL	5398	110.00 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	5399	570.96 \$
SERVICES PSANSREGRET	5400	2 062.50 \$
BMR	5401	1 270.67 \$
BUDGET PROPANE	5402	1 317.48 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	5403	77.00 \$
L'APOSTROPHE PLUS	5404	704.53 \$
CONTANT INC.	5405	126.44 \$
COUP DE POUCE ALIMENTAIRE DE VAL-DES-LAC	5406	3 500.00 \$
EFFIGIART INC.	5407	432.31 \$
HYDRO-QUÉBEC	5408	505.89 \$
L'INFORMATION DU NORD	5409	901.41 \$
JUTEAU RUEL INC.	5410	235.97 \$
MAISON RONDEAU	5411	3 637.81 \$
YVON MARINIER INC.	5412	608.73 \$
MRC DES LAURENTIDES	5413	329.31 \$
NORTRAX - BRANDT TRACTOR LTD.	5414	35.27 \$
PALLIACCO	5415	250.00 \$
PÉTROLE PAGÉ	5416	4 159.88 \$
PG SOLUTIONS	5417	834.72 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	5418	414.97 \$
PRÉVOYANCE ENVERS LES AINÉS DES LAURENTIDE	5419	200.00 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS	5420	34 683.00 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	5421	212.26 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	5422	1 670.58 \$
TAB PRODUCTS OF CANADA	5423	88.46 \$
TOILETTES QUÉBEC	5424	195.46 \$
9172-6976 QUÉBEC INC.	5425	44.88 \$
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	5426	411.61 \$
Total		91 522.17 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	37 850.84 \$
Services de téléphonie	415.35 \$
Remises salariales fédérales	4 048.12 \$
DAS provincial	8 965.58 \$
RREMQ	5 469.83 \$
Harnois Énergies - Petro-T	145.01 \$
Hydro-Québec	3 586.70 \$
Frais bancaires	263.50 \$
Annie Gareau	750.00 \$
SEAO	7.68 \$
Protectron	110.42 \$

Visa Affaires RBC	933.34 \$
Crédit-Bail (10 roues 2015-2020)	4 095.50 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
	67 977.65 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.036

5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-001

Madame Monique Therrien
 206, chemin des Cassandres
 Lantier, J0T 1V0
 4411-87-3882-0-000-0000
 Lots: 14-P, rang 10, canton de Doncaster
 Zone: 11V

Nature de la demande :

Opération cadastrale sur une partie de lot, dont le frontage et la superficie sont dérogatoires, afin qu'il soit constructible;

Effets de la demande :

Demande de dérogation mineure de 9.6 mètres sur la largeur minimale de 50 mètres de frontage (article 3.2.1 du Règlement no. 155-2014), en vertu du plan no. 14091 (minute : 811-F7788) produit le 17 décembre 2019 par Francis Guindon, A.-G.;

Demande de dérogation mineure de 166 mètres carrés sur les 6000 mètres carrés de superficie minimale (article 3.2.1 du Règlement no. 155-2014), en vertu du plan no. 14091 (minute : 811-F7788) produit le 17 décembre 2019 par Francis Guindon, A.-G.;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente dérogation soit acceptée selon la résolution 2020.02.01 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.037

6. DEMANDE DE PIIA 2020-002

Demande de permis no. 2020-006 faite par Monsieur Félix Nadeau-Rochon et Madame Chloé Mousseau

Monsieur Félix Nadeau-Rochon
 Madame Chloé Mousseau
 286, chemin du Lac-Cloutier
 Lantier, J0T 1V0
 4914-25-0682-0-000-0000
 Lot: 6 028 557 du cadastre du Québec
 Zone: 5F

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal

Impact des constructions	S.O.
Apport des constructions	S.O.
Volumétrie et forme du bâtiment	8 sur 8

Matérialité et caractéristiques architecturales	26 sur 26
Aménagement des terrains	10 sur 12
Aires de stationnement et allées de circulation	6 sur 10
Éclairage	4 sur 4

Grand-total pour Bâtiment principal	54 sur 60
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	90.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-002 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2020.02.02 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.038

7. DEMANDE DE PIIA 2020-003

Demande de permis no. 2020-007 faite par Monsieur Félix Nadeau-Rochon et Madame Chloé Mousseau

Monsieur Félix Nadeau-Rochon
 Madame Chloé Mousseau
 286, chemin du Lac-Cloutier
 Lantier, J0T 1V0
 4914-25-0682-0-000-0000
 Lot: 6 028 557 du cadastre du Québec
 Zone: 5F

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-003 soit et est acceptée selon la résolution 2020.02.03 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.039

8. DEMANDE DE PIIA 2020-004

Demande de permis no. 2020-008 faite par Monsieur Jonathan Therrien Larose

Monsieur Jonathan Therrien Larose
 174, chemin de la Source
 Lantier, J0T 1V0
 4712-00-7710-0-000-0000
 Lot: 21-P, Rang 08, Canton Doncaster
 Zone: 17H

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal

Impact des constructions	S.O.
Apport des constructions	S.O.
Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
Matérialité et caractéristiques architecturales	6 sur 6
Aménagement des terrains	S.O.
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
Éclairage	S.O.

Grand-total pour Bâtiment principal	6 sur 6
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-004 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2020.02.04 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.040

9. DEMANDE DE PIIA 2020-005

Demande de permis no. 2020-009 faite par Camp B'Nai Brith Inc.

Camp B'Nai Brith Inc.
Boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4509-34-0510
Lot: 9-P, Rang 08, Canton Doncaster
Zone: 10V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-005 soit et est acceptée selon la résolution 2020.02.05 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.041

10. DEMANDE DE PIIA 2020-006

Demande de permis no. 2020-010 faite par Camp B'Nai Brith Inc.

Camp B'Nai Brith Inc.
Boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4509-34-0510
Lot: 9-P, Rang 08, Canton Doncaster
Zone: 10V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-006 soit et est acceptée selon la résolution 2020.02.06 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.042

11. DEMANDE DE PIIA 2020-007

Demande de permis no. 2020-011 faite par Camp B'Nai Brith Inc.

Camp B'Nai Brith Inc.
Boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4509-34-0510
Lot: 9-P, Rang 08, Canton Doncaster
Zone: 10V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-007 soit et est acceptée selon la résolution 2020.02.07 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.043

12. DEMANDE DE PIIA 2020-008

Demande de permis no. 2020-012 faite par Camp B'Nai Brith Inc.

Camp B'Nai Brith Inc.
Boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4509-34-0510
Lot: 9-P, Rang 08, Canton Doncaster
Zone: 10V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-008 soit et est acceptée selon la résolution 2020.02.08 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.044

13. DEMANDE DE PIIA 2020-009

Demande de permis no. 2020-013 faite par Camp B'Nai Brith Inc.

Camp B'Nai Brith Inc.
Boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4509-34-0510
Lot: 9-P, Rang 08, Canton Doncaster
Zone: 10V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-009 soit et est acceptée selon la résolution 2020.02.09 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.045

14. DEMANDE DE PIIA 2020-010

Demande de permis no. 2020-014 faite par Camp B'Nai Brith Inc.

Camp B'Nai Brith Inc.
Boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4509-34-0510
Lot: 9-P, Rang 08, Canton Doncaster
Zone: 10V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-010 soit et est acceptée selon la résolution 2020.02.10 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.046

15. DEMANDE DE PIIA 2020-011

Demande de permis no. 2020-015 faite par Camp B'Nai Brith Inc.

Camp B'Nai Brith Inc.
Boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4509-34-0510
Lot: 9-P, Rang 08, Canton Doncaster
Zone: 10V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-011 soit et est acceptée selon la résolution 2020.02.11 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.047

16. DEMANDE DE PIIA 2020-012

Demande de permis no. 2020-016 faite par Camp B'Nai Brith Inc.

Camp B'Nai Brith Inc.
Boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4509-34-0510
Lot: 9-P, Rang 08, Canton Doncaster
Zone: 10V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-012 soit et est acceptée selon la résolution 2020.02.12 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.048

17. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 213-2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement 213-2020 modifiant le règlement de zonage 154-2014 afin d'encadrer les usages liés au cannabis via la création d'une nouvelle zone avec changement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.049

18. MANDAT DONNÉ À L'ENTREPRISE PREMIERS SOINS.COM POUR LA PATROUILLE NAUTIQUE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU de mandater l'entreprise Premiers soins comme patrouille nautique aux lacs Ludger et Cardin pour l'été 2020, selon l'offre **2020020002** au montant de six mille trois cent trente-neuf (6339\$) plus les taxes applicables (essence en sus).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.050

19. EMBAUCHE D'UN COMMIS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU d'embaucher Madame Linda Viau pour l'année 2020 pour le poste suivant :

- titre du poste : Commis de bibliothèque
- salaire horaire : 15.00\$/heure
- nombre d'heures par semaine : 4 heures/semaine (tous les samedis de 9h00 à 13h00 excepté les jours fériés)

La conseiller Denis Godmer a déclaré avoir un lien de parenté avec la candidate et s'est abstenue de voter.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.051

20. AUTORISATION DONNÉ À MONSIEUR BENOIT CHARBONNEAU, DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR SIGNER L'ACTE DE DÉSISTEMENT DE JUGEMENT

CONSIDÉRANT le jugement par défaut rendu en date du 3 octobre 2019 par l'Honorable juge Claude Champagne dans le dossier de la Cour Supérieure portant le numéro : 700-17-014385-172;

CONSIDÉRANT la déclaration d'appel notifiée en date du 18 octobre 2019;

CONSIDÉRANT les frais et les délais inhérents au cheminement du dossier d'appel;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général Monsieur Benoit Charbonneau à signer un acte de désistement total du jugement rendu en date du 3 octobre 2019 par l'Honorable juge Claude Champagne dans le dossier de la Cour Supérieure portant le numéro 700-17-014385-172, le tout sans préjudice et sans aucune admission.

Cet acte de désistement sera conditionnel à son acceptation par le défendeur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.052

21. RÉOLUTION DE PERMIS DE VOIRIE

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie de Transports Québec pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par Transports Québec;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lantier demande à Transports Québec de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2020 et qu'elle autorise le Directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.053

22. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLETS : ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)

ATTENDU QUE la municipalité de Lantier a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);

- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1er janvier 2021.

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide

financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Lantier a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- ✓ Estimation détaillée du coût des travaux
58003 (révisée 25/11/19) – Réfection du pavage chemin de la Source

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Denis Godmer, conseiller

appuyée par le conseiller Ronald Pilon

il est unanimement résolu et adopté que le conseil de de la Municipalité de Lantier confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.054

23. APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE EN ENROBÉ BITUMINEUX SUR LE CHEMIN DE LA SOURCE

ATTENDU QUE l'octroi du contrat est assujéti à l'obtention de la part de la municipalité de toutes les autorisations requises ainsi qu'aux subventions applicables.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de procéder à des appels d'offres pour la réfection de la structure de chaussée, l'amélioration du drainage de surface et la pose de pavage sur le chemin de la Source [2345 m.lin. ±].

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.055

24. FERMETURE DE LA MARGE DE CRÉDIT ET DE LA CARTE DE CRÉDIT AUPRÈS DE LA RBC

ATTENDU QUE suite à l'adjudication d'un contrat avec la Banque de Montréal pour les affaires courantes de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de fermer la marge de crédit au montant de 600 000\$ ainsi que la carte de crédit Visa auprès de la Banque RBC

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.056

25. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Il est proposé par le conseiller Denis Godmer

et dûment appuyé par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier autorise la présentation du projet de Reconversion du terrain de tennis en quatre terrains de pickleball au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lantier à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de Lantier désigne Monsieur Benoit Charbonneau, Directeur général et secrétaire trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.057

26. OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR ENCOURAGER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite soutenir et encourager la participation des jeunes dans leur effort contre la sédentarité;

ATTENDU QUE la course au secondaire du Grand défi Pierre Lavoie représente un modèle susceptible d'encourager la pratique d'activités sportives;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la municipalité octroi un montant de 750\$ à l'équipe de Mme Chloé Panneton pour l'aider à financer les frais relatifs au transport, à l'inscription et à la nourriture. Nous l'invitons à venir nous parler de son expérience et à porter fièrement le logo de la municipalité.

La conseillère Marie-Josée Leroux a déclaré avoir un lien de parenté avec Madame Chloé Panneton et s'est abstenue de voter.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.02.058

27. APPUI AU PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LES LAURENTIDES (PREL)

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents des Laurentides s'élève à 81.6% chez les filles et 69,9 % chez les garçons ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus :

Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé) ;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie des Laurentides lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) organise du 17 au 21 février, l'édition 2020 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans

l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de plusieurs activités dans les différentes communautés et écoles de notre région;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est proposé par le conseiller Denis Godmer

appuyé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU

DE déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité ;

D'appuyer le PREL et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire des Laurentides, une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés

DE faire parvenir copie de cette résolution au PREL

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite les citoyens à la période de questions

2020.02.059

28. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 57

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Noël Lanthier
Maire suppléant

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.